



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

COPIE

Direction des institutions, de l'agriculture
et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land-
und Forstwirtschaft ILFD

Ruelle de Notre-Dame 2, Case postale, 1701 Fribourg

T +41 26 305 22 10, F +41 26 305 22 11
www.fr.ch/diaf diaf-sg@fr.ch

2014-036. Constatation de la nature forestière sur le territoire de la commune de Vallon, secteurs « Carignan » et « Sous les Vaux »

La Conseillère d'Etat, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts

Vu

La loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les forêts (LFo ; RS 921.0) ;

L'ordonnance du 30 novembre 1992 sur les forêts (OFo ; RS 921.01) ;

La loi du 2 mars 1999 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN ; Rsf 921.1) ;

Le règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN ; Rsf 921.11) ;

Le code du 23 mai 1991 de procédure et de juridiction administrative (CPJA ; Rsf 150.1) ;

Le dossier de l'affaire.

Considérant

En fait

Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local (PAL), la commune de Vallon a fait dresser un plan pour une constatation de la nature forestière dans les secteurs « Carignan » et « Sous les Vaux ».

Sur le plan à l'échelle 1:1000 dressé le 28 février 2014 par le bureau technique Hirsiger & Péclard SA, à Domdidier, la forêt a été reportée selon les prescriptions précitées.

La mise à l'enquête publique a eu lieu du 21 mars 2014 au 22 avril 2014. Elle n'a fait l'objet d'aucune opposition.

En droit

A teneur des articles 10 et 13 LFo, lors de l'édiction et de la révision des plans d'affectation, une constatation de la nature forestière doit être ordonnée là où les zones à bâtir confinent et confineront à la forêt.

Par forêt il faut entendre toutes les surfaces couvertes d'arbres ou d'arbustes forestiers à même d'exercer des fonctions forestières indépendamment de leur origine, leur mode d'exploitation et de la mention au registre foncier (art. 2 al. 1 LFo).

La compétence de l'autorité de céans pour constater la nature forestière d'un bien-fonds est donnée par l'art. 21 LFCN en relation avec l'art. 10 LFo.

Par ces motifs, Constate

1. Les biens-fonds situés sur le territoire de la commune de Vallon, secteurs « Carignan » et « Sous les Vaux », et portant la désignation de forêt, tels qu'ils figurent sur le plan à l'échelle 1:1000 dressé par le bureau technique Hirsiger & Péclard SA, à Domdidier, sont considérés comme forêt.
2. Il est perçu un émolument de 250 francs par le Service des forêts et de la faune. Ce montant est débité du compte-courant de la commune de Vallon auprès de l'Administration des finances.
3. La présente décision est communiquée :
 - a) au Service des forêts et de la faune, avec un plan (1 ex.) ;
 - b) par les soins du Service des forêts et de la faune :
 - à la commune de Vallon, avec un plan (1 ex.) ;
 - au Service des constructions et de l'aménagement du territoire, avec deux plans (1 ex.) ;
 - à l'ingénieur forestier du 5^{ème} arrondissement, avec un plan (1 ex.) ;
 - à la comptabilité du Service des forêts et de la faune (1 ex.) ;
 - au bureau de géomètre pour mise à jour des documents cadastraux et réquisition de l'inscription de la mention au Registre foncier, sous réserve de délai de recours, avec deux plans (1 ex.).

La présente décision peut faire l'objet d'un recours adressé au Tribunal cantonal, section administrative, rue des Augustins 3, case postale 1654, 1701 Fribourg, dans les 30 jours dès sa notification (art. 79 al. 1 CPJA).

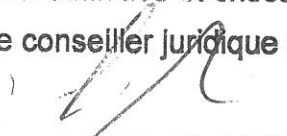
Fribourg, le 14 mai 2014



Marie Garnier
Conseillère d'Etat, Directrice

Décision définitive et exécutoire

Le conseiller juridique :



Fribourg, le 10.7.2014

Constatacion de la nature forestière

Carignan Sous les Vaux

Echelle au 1:1000

Légende :



Forêt



Limite de la forêt selon constatation du 26 février 2014



Haie



Limite de la haie selon levé du 26 février 2014

Coordonnées : 563'100 / 191'800

Domdidier, le 11.03.2014

Service des forêts et de la faune
5ème arrondissement
Route de l'industrie 116
1564 Domdidier

L'ingénieur forestier du 5ème arrondissement :

Tél. : 026 305 30 40
e-mail : foret5@fr.ch

Domdidier, le 28 février 2014

HIRSIGER & PÉCLARD

Ingénieur géomètre officiel

1564 Domdidier • Rue du Château 5
T. 026 676 90 40 • F. 026 676 90 41
www.hps-geomatique.ch

Dossier N° 49578
Aut. N° 006/14.01.01/000

